



Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 2'844'500 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens de la route de Sachet

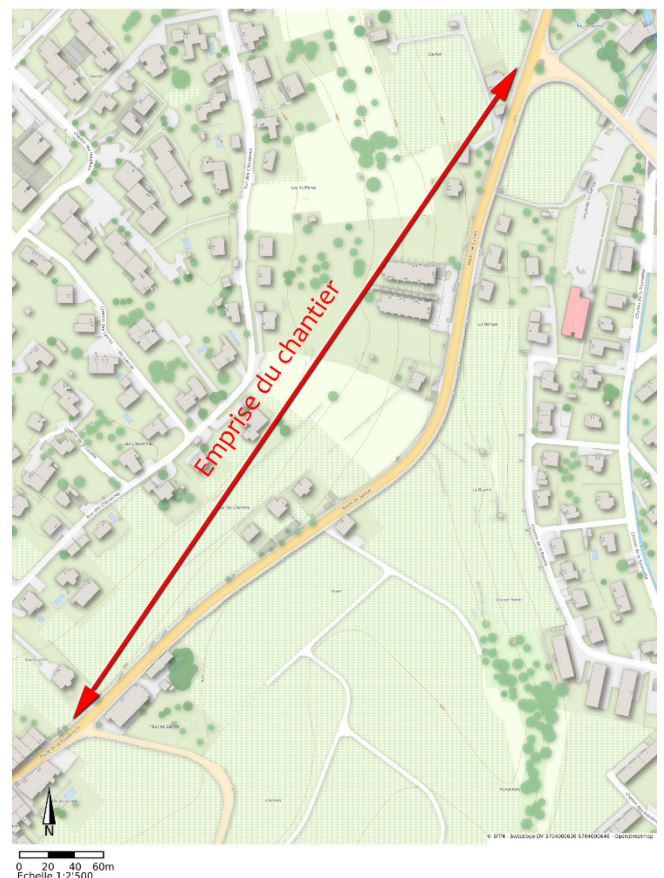
Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le Conseil communal propose régulièrement de réaliser des travaux d'entretien des routes communales et des réseaux souterrains (eaux, électricité, éclairage public). Plusieurs rues de la Commune ont ainsi été assainies ces dernières années, dont en dernier lieu les chemins des Landions, de la Roussette et de la Baume. Ces rénovations totales permettent non seulement d'entretenir les réseaux souterrains, mais également d'aménager de nouvelles infrastructures telles que le séparatif pour les eaux claires, l'éclairage public dit intelligent ou un trottoir comme aux Landions. Le choix des rues à assainir est basé sur l'état des infrastructures notamment souterraines comme le réseau d'eau potable qui remontent parfois à plus de 90 ans. Dans le but de maintenir la qualité de nos réseaux souterrains et routiers, le Conseil communal propose de procéder à la rénovation de la route de Sachet.

Les travaux proposés comprennent le changement de la conduite d'eau potable et des hydrants, le changement et la mise aux normes du réseau électrique et du réseau d'éclairage public et l'assainissement du collecteur des eaux usées. Conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), l'aménagement d'une conduite d'évacuation des eaux claires est également proposé. De plus, il est prévu d'aménager un trottoir piétons/cycles sur la partie nord de la route afin d'améliorer la sécurité des cyclistes à la montée ainsi que des piétons provenant des futures constructions sur la route de Sachet et du futur escalier reliant cette route à la rue des Chavannes. Il est également prévu de remplacer le revêtement de la route à la charge du Canton. Par ailleurs, la rénovation du réseau d'éclairage public permettra l'installation de lampes LED réglables avec détection de passage et possibilité d'extinction durant la nuit.

Un mandat a été confié au bureau Mauler SA pour étudier l'ensemble des réseaux existants. Ce bureau a également pris contact avec les propriétaires des autres réseaux afin d'assurer une coordination pour l'assainissement de leurs infrastructures. La présente demande est basée sur l'étude réalisée par le bureau Mauler SA.



2. Objets de la demande de crédit

2.1. Électricité et éclairage public

Sur la base des informations d'Eli10 SA, gestionnaire de réseau de distribution de la Commune, il est proposé de remplacer la distribution électrique basse tension (BT) ainsi que l'éclairage public du carrefour avec la route de Chenaux au carrefour du Tilleul. Il est prévu de mettre en place une nouvelle batterie de 4 tubes PE DN 100 mm. Les tubes, posés à une profondeur de 60 cm seront enrobés de sable. Il est également prévu de mettre en place deux nouvelles armoires de commande ainsi que la pose de chambres Gatic au droit des armoires pour faciliter la distribution. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés dans des tubes PE DN 80 mm pour reprendre les introductions privées.

Pour la partie éclairage public, Eli 10 SA, propose une mise en conformité complète du réseau dans le secteur, ce qui nécessite une nouvelle implantation des mâts, un tous les 30 m environ. Un nouveau PE DN 60 mm sera mis en place avec la batterie électrique. Il est prévu de tirer un nouveau câble et de mettre en place 18 nouveaux mâts avec des luminaires LED réglables avec détection. À noter que le devis consolidé comprend les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la nouvelle batterie. Les travaux de câblage ont été devisés par Eli10 SA.

2.2. Eau potable

Les travaux proposés consistent à remplacer la conduite actuelle en fonte DN 125 mm qui est très vétuste par une nouvelle conduite en fonte DN 200 mm. La longueur de remplacement est de plus de 620 m, le changement de 4 bornes hydrantes est également prévu. Pour des raisons de protection contre le gel, la conduite sera posée à une profondeur minimale de 1,2 m sur tuyau et enrobée de sable. Les introductions des immeubles seront contrôlées et au besoin remplacées (aux frais des propriétaires). Par contre, les nouvelles vannes de raccordements et le tronçon de conduite sur le Domaine public communal sont inclus dans le devis des travaux.

2.3. Evacuation des eaux

Du point de vue de l'évacuation des eaux, la mise en séparatif de la route de Sachet constitue une mesure du plan général d'évacuation des eaux sanctionné en 2000. Actuellement, la route de Sachet est équipée d'un collecteur d'eaux mixtes (système unitaire) DN 300 et 400 en ciment. Il a été inspecté avec une caméra en 2019. Son état général ne permet pas d'envisager de le conserver tel quel pour l'évacuation des eaux usées, car il n'apporte plus les garanties d'étanchéité et présente des défauts structurels importants. Pour le maintenir dans sa fonction d'évacuation des eaux usées, il devrait être chemisé, ponctuellement réparé et remplacé sur certains tronçons.



Extraits inspection vidéo

Pour l'évacuation des eaux claires, le projet consiste dans la pose d'un nouveau collecteur en PVC DN 315 et 400 mm de diamètre sur une longueur totale de plus de 250 m. Les diamètres des conduites correspondent aux calculs hydrauliques réalisés dans le cadre de ce projet. Les tuyaux sont enrobés de gravier. La section supérieure de la route de Sachet ne sera pas mise en séparatif afin de favoriser le rinçage de la conduite d'eau usée.

2.4. Aménagement de surface

Le gabarit actuel de chaussée est composé d'un marchepied au nord qui varie de 0,5 m à 1,5 m, de voies de circulation de 7 m, y compris deux bandes cyclables de 1,25 m et d'un trottoir au sud de 1,5 m. Le marchepied au nord est actuellement peu sécuritaire, en raison de son étroitesse. Des projets de constructions au nord de la chaussée ainsi que la liaison piétonne planifiée entre la rue des Chavannes et la route de Sachet vont augmenter l'utilisation de ce trottoir. Pour améliorer la sécurité des piétons, il est proposé, en accord avec le Service des ponts et chaussées (SPCH) de réduire la largeur des voies de circulation, tout en restant dans des gabarits normés, afin de donner plus d'espace au nord.

Le nouveau gabarit de chaussée sera donc composé d'un trottoir piétons/cycles au nord d'environ 2,6 m, de voies de circulation de 5,9 m et d'un trottoir sud de 1,5 m (existant). L'expérience menée à Hauterive montre que la largeur des voies de circulation est suffisante pour permettre à deux bus de se croiser. L'aménagement d'un trottoir vélos/cyclistes améliore également la sécurité pour les cyclistes qui monteront la route de Sachet.

La réfection des trottoirs et bordures est à la charge de la Commune, alors que le renouvellement des enrobés des voies de circulation avec un tapis phono-absorbant est à la charge du Canton. Les autres éléments d'aménagement de surface, également à la charge de Commune, sont intégrés au devis général des travaux : les passages pour piétons et le rehaussement de regards existants. Les couches d'enrobé dense prévues sont les suivantes : ACEME22 C2 - 10/20, épaisseur 80 mm comme couche de base, ACB 11S - 45/80-65, épaisseur 35 mm comme couche de base et SDA 4 - 45/80-65, épaisseur 35 mm comme couche de roulement (SPCH).

Les deux arrêts de bus seront légèrement déplacés en accord avec le SPCH et le Service des transports, suivant les normes VSS, ainsi que rehaussés de 22 cm pour être conformes à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

3. Infrastructures souterraines des services tiers

Tous les services tiers ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce projet. On trouve ci-dessous une synthèse des intentions de chacun. Les coûts de ces travaux sont intégralement à la charge de ces services et n'influencent donc pas la demande de crédit. Ils sont en revanche intégrés au projet pour une question de planification des travaux.

- Swisscom SA souhaite profiter des travaux pour construire plusieurs chambres de visites et poser des couvercles Gatic sur les chambres existantes.
- Sitebco, le fournisseur du réseau de communication par câble, envisage l'ajout de deux armoires combinées aux armoires électriques ainsi que la mise en place dans la batterie électrique d'un tube PE 100 mm. Des remplacements de câbles dans les tubes existants sont également envisagés.
- Viteos SA a effectué les travaux de remplacement de la conduite de gaz, sur la route de Sachet en 2018.
- Groupe E SA raccordera le réseau électrique moyenne tension entre les stations « Bas de Sachet » et le vieux village.

4. Montant de l'investissement

Sur la base des devis estimatifs des travaux de génie civil, d'appareillage d'eau potable, d'électricité et de l'éclairage public, l'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la route de Sachet se décompose comme suit :

Libellé des prestations	Montant Fr.
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ BT	614'000.-
ÉCLAIRAGE PUBLIC	229'400.-
ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES	440'000.-
ÉVACUATION DES EAUX USÉES	507'000.-
EAU POTABLE	782'700.-
TROTTOIR	269'000.-
SIGNALISATION, MARQUAGE	2'400.-
TOTAL GÉNÉRAL	2'844'500

Ces montants intègrent les coûts du géomètre, du bureau d'ingénieur chargé de la conduite des travaux, de la subvention pour le raccordement des riverains au séparatif, des frais divers et de la TVA (pour l'éclairage public et les trottoirs). Les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40 %, soit un montant d'environ 173'200 fr.

5. Planification

Suite à la consultation du SPCH, la chaussée ne pourra pas être fermée complètement au trafic lors des travaux. Ils seront réalisés par étapes de maximum 150 m avec un trafic alterné géré par des feux, sur une demi-chaussée.

6. Impact sur la durabilité

- Social :
La rénovation des réseaux souterrains communaux permet aux habitants de ce quartier de bénéficier d'une prestation sûre tant au niveau de la fourniture électrique qu'au niveau de l'approvisionnement en eau. L'aménagement d'un trottoir piétons/cycles augmente la sécurité des piétons et des cyclistes en particulier.
- Économique :
Il est proposé d'installer des luminaires équipés de détecteurs de mouvements permettant l'adaptation de l'éclairage public en fonction de la circulation des véhicules et des piétons. Des économies d'énergie sont ainsi réalisées.
- Environnemental :
Le choix d'installer des luminaires équipés de détecteurs de mouvements permet de diminuer les émissions lumineuses et ainsi de réduire l'impact de l'éclairage sur les écosystèmes. L'aménagement d'une conduite pour les eaux claires diminue également le volume d'eau qui doit être traité par la station d'épuration.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens de la route de Sachet en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 7 novembre 2022

Au nom du Conseil communal
Le président Les chefs des dicastères
Philipp Hadorn Olivier Félix
Christian Haenseler

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-refectionrtesachet_jmp\vapp_credit-refectionroutesachet_20221107_jmp.docx

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 2'844'500 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens de la route de Sachet

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 7 novembre 2022 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 2'844'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens de la route de Sachet.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50100.25 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 229'400 fr., et amortie au taux de 5 % ;
- b) n°50100.26 / 61500 pour la part touchant les trottoirs, soit 269'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- c) n°50100.27 / 61500 pour la part touchant à la signalisation et aux marquages routiers, soit 2'400 fr., et amortie au taux de 25 % ;
- d) n°50200.02 / 71010 pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 782'700 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
- e) n°50320.17 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 507'000 fr., et amortie au taux de 2 %
- f) n°50320.18 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 440'000 fr., et amortie au taux de 2 %
- g) n°50340.25 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 614'000 fr., et amortie au taux de 3%.

Article 3 : La subvention cantonale équivalente à 40 % des coûts reconnus, soit 173'000 fr. environ, viendra en diminution du montant mentionné à l'article 2, lettre f).

